

Département territorial de  
médecine familiale de Montréal



# Activités médicales particulières disponibles par RLS

AMP disponibles à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025  
Le nombre d'AMP peut changer sans préavis

## Table des matières

AMP à portée régionale.....	2
RLS Ahuntsic - Montréal-Nord.....	3
RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent.....	4
RLS Petite-Patrie – Villeray.....	5
RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc.....	5
RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles .....	7
RTS Est - Saint-Léonard-Saint Michel - Rosemont-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga - Anjou-Rivières Des Prairies-Montréal Est .....	8
RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension .....	9
RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest .....	10
RLS Dorval - Lachine – Lasalle.....	11
RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis.....	12

## AMP à portée régionale

Les AMP à portée régionale sont disponibles pour tout médecin ayant son avis de conformité dans un RLS de l'île de Montréal, sans autorisation nécessaire du chef de table locale du RLS où le médecin a son avis de conformité

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) <i>possibilité d'écrire plusieurs sites</i>	Nb de blocs disponibles
- Centre de détention	Oui	Ahuntsic RDP	1 x 6 h 1x 6 h
- Réadaptation	Oui	Centre de réadaptation Guimont (région de Laval, entente spéciale)	1 x 6 h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Centre Jeunesse	Oui	Rose-Virginie-Pelletier (Pierrefonds)	1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis.**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concerné.**

**Il est de la responsabilité du médecin de respecter la règle du 45-55% de son avis de conformité, advenant qu'il choisit une AMP à portée régionale hors de son RLS d'attache.**

## RLS Ahuntsic - Montréal-Nord

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Maison Alternative	1 x 6 h
Soins post aigus (SPA)*	Oui	Notre Dame de la Merci	1 x 6 h
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Ahuntsic et CLSC Montréal-Nord	illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	inclu dans SAD	illimité
- en établissement *	Oui	Marie-Clarac	1 x 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	CH Fleury + UHMF	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Périnatalité sociale	Oui	Maison Bleue Montréal-Nord	1 x 6 h
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Académiques	Oui	GMFU Montreal Nord Est	1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Nathalie Zan**

[nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca)

## RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal	1 x 12 h
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC St Laurent	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal (gériatrie)	3 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	GMF-U Sacré-Cœur	2 X 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Rita Tan**

[rita.tan.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rita.tan.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

## RLS Petite-Patrie – Villeray

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Villeray	Illimité selon les besoins
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	CLSC GMF GMF-R Cliniques	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Jean-Talon en gériatrie Soins physiques milieu psychiatrique Hospitalisation Médecine générale	1 x 6 h 1 x 6 h 1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dr Ba Long Nguyen**

[ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

## RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc

AMP admissibles	AMP Disponible	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Notre-Dame	2 X 6 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Armand-Lavergne	illimité
		DI-TSA (Jeanne-Mance, anciennement Manoir de l'Âge D'Or)	1 X 6 h
		Bruchesi	illimité
		Jeanne-Mance (ancien. Manoir l'Âge D'Or)	illimité
Paul-Émile-Léger 2	illimité		
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Villa Medica	1 X 6 h
SAD (incluant soins palliatifs) *	Oui	CLSC St-Louis-du-Parc	illimité
Soins palliatifs en établissement *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Notre-Dame (SAPA) Toxico CHUM	1 x 6 h 1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Christina Ychi Duong** [christina.duong.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:christina.duong.med@ssss.gouv.qc.ca)

## RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	En fonction des besoins	Illimité mixte
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Champlain	1 x 6 h
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Douglas	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dr Jean-Pierre Villeneuve**

[jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

## RTS de l'Est de l'Île de Montréal

RLS de SLSM; RLS R-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga, RLS Anjou-RDP-Montréal Est

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Institut de cardiologie de Montréal	2 x 6 h
Soins en hébergement, CHSLD, SPA *	Oui	CHSLD Champlain-Marie-Victorin	Illimité selon les besoins
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant RI, RPA) *	Oui	CLSC Hochelaga-Maisonneuve CLSC St-Michel CLSC Est + CLSC Rivière-des-Prairies + CLSC M-E Anjou	1 x 6 h 4 x 6 h Illimités
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	*** d'office l'AMP PEC 250 patients doit se faire dans le RLS du PREM du candidat	illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	Territoire CLSC RDP, PAT et Mercier-Est : H1A, H1B, H1C, H1E, H1L	2 x 12 h
Sans rendez-vous en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Santa-Cabrini (2x6 h soins courte durée + 1x6h SI)	3 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
-Pédiatrie sociale	Oui		1 x 6 h
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
-Itinérance	Oui	GMF-U Hochelaga	1 x 6 h
-Toxicomanie	Oui	GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonneuve GMF_U Maisonneuve-Rosemont	1 x 6 h 1 x 6 h

**Notes importantes :**

- a) La portion PEC de l'AMP doit être faite dans le RLS de l'avis de conformité du médecin
- b) Sauf entente avec les 2 chefs de table des RLS concernés, le candidat ne peut faire que 6h d'AMP hors de son RLS
- c) Le médecin est responsable de s'assurer du respect de son 45-55% s'il choisit de faire ses AMP hors de son RLS d'appartenance.

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**  
**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des**  
**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale Rivière-des-Prairies-Anjou-Montréal** [maxime.tetreault2.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maxime.tetreault2.med@ssss.gouv.qc.ca)

**Chef de table Saint-Léonard-Saint-Michel :** [jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca)

**Chef de table locale Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont :** [marie-claude.desmarais.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-claude.desmarais.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

## RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Manoir de l'âge d'or (Jeanne-Mance) : DI-TSA CHSLD Manoir de l'âge d'or (Jeanne-Mance)	1 x 6 h 2 x 6 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Centre de réadaptation Guimont (région de Laval, entente spéciale)	1 x 6 h
SAD *	Oui	CLSC Parc-Extension CLSC Métro	2 x 6 h 2 x 6 h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital général juif St Mary's	2 x 6 h 1 x 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non	<b>Contactez la chef locale</b>	
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital général juif	7 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Oui	CLSC Côte-des-Neiges	2 x 6 h
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	Herzl, CLSC Métro	2 x 6 h
- Académie	Oui	Herzl, Parc-Extension, CDN	3 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

† Veuillez vérifier la disponibilité avec le chef de table locale

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Amélie Desjardins-Tessier**

[amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

## RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	CUSM (Glen)	2 x 12 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Maimonides	1 x 6 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Julius-Richardson	1 x 12 h
SAD *	Oui	CLSC Benny-Farm CLSC René-Cassin	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC René-Cassin (Ou) CLSC Benny Farm	1 x 12 h
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Clinique autochtone	Oui	Centre de santé des Autochtones Tiohtià:ke***	1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dr Michael Kalin**

[michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

RLS Dorval - Lachine – Lasalle

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Lachine	1 x 6 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui		Illimité selon les besoins
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui		Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC Dorval-Lachine	2 x 6 h
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	GMF communauté Cliniques communautaires	Illimité avec AMP mixte
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Unité d'hospit, Hop LaSalle Unité de soins intensifs, Hopital LaSalle	2 x 6 h 1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Oui	Centre de pédiatrie sociale Lachine	2 x 6h
- Santé mentale jeunesse	Oui	CLSC Dorval-Lachine	1 x 6 h
- Clinique jeunesse	Oui	CLSC Dorval-Lachine CLSC LaSalle	1 x 6 h 1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

† *Veillez vérifier la disponibilité avec la chef de table locale*

\* *Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veillez contacter la chef de table locale.*

\*\* *AMP 12 heures*

\*\*\* *Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ*

**Chef de table locale : Dre Hélène Daniel**

[helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025

## RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital général du Lakeshore	1 x 6 h 2 x 12 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins actifs	illimité 6 h 1 x 12 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui		Illimité 6 h 1 x 12 h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui		1 x 6 h
- en établissement *	Oui	Hôpital général du Lakeshore	1 x 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui		1 x 6 h
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé mentale	Oui	CLSC Pierrefonds	1 x 6 h

**Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis**

**Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés**

**Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients**

\* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

\*\* AMP 12 heures

\*\*\* Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

**Chef de table locale : Dre Marie-France Giron**

[mfgiron@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mfgiron@ssss.gouv.qc.ca)

1er septembre 2025